

LES ACTEURS ET LES ÉTAPES DU PROJET



Etat, Administrations, Collectivités locales

2017

NORDEX

Conseil Municipal à Cormeilles

JANVIER

Présentation d'un avant projet à la Mairie de Cormeilles

Conseil Municipal à Villers-Vicomte

MARS

Présentation d'un avant projet à la Mairie de Villers-Vicomte

AVRIL

JUIN

MAI-DECEMBRE

Obtention des accords fonciers

DECEMBRE

Lancement de l'étude écologique



Délibérations favorables des conseils municipaux se prononçant sur la poursuite du projet éolien porté par Nordex

2018

MARS

Installation du mât de mesure des vents



JUIN

Lancement de l'étude paysagère

SEPTEMBRE

Lancement de l'étude acoustique



OCTOBRE

Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale

DECEMBRE

Permanences d'information aux mairies de Cormeilles et Villers-Vicomte

Enquête publique
Décision préfectorale

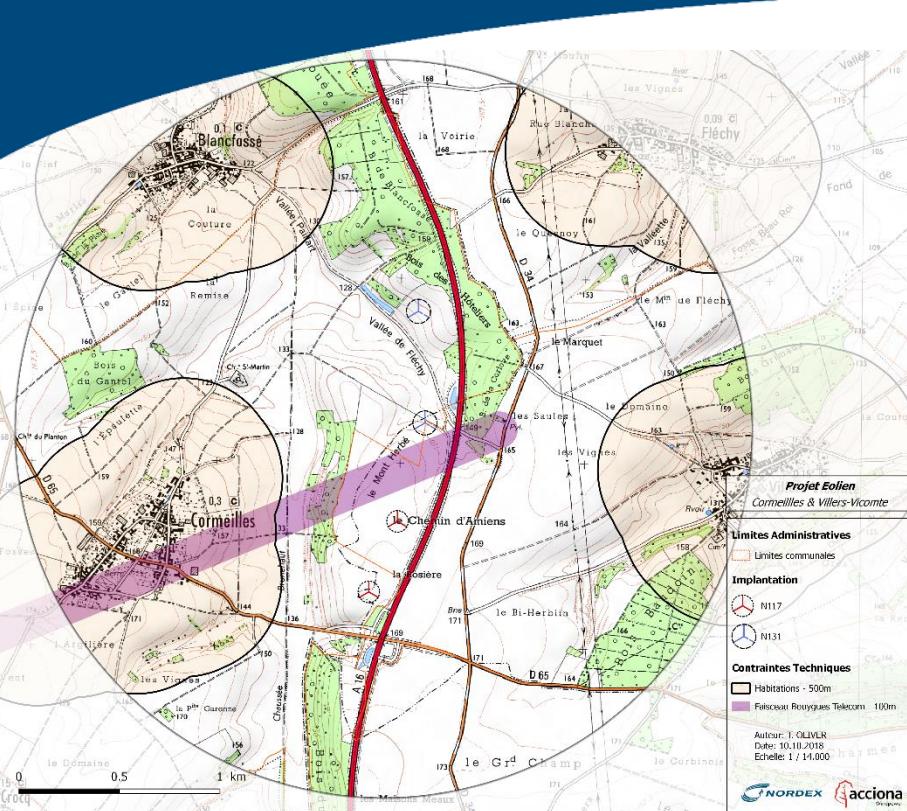
2019

Si obtention des autorisations, démarrage du chantier et premières retombées pour les communes

Mise en service

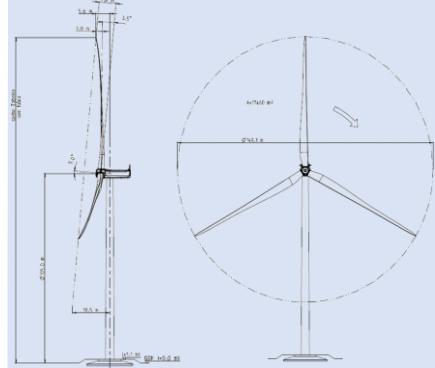
2021-2022

LE PROJET EOLIEN DE CORMEILLES ET VILLERS-VICOMTE



Les caractéristiques du projet de parc éolien sur les communes de Cormeilles et Villers-Vicomte:

Les éoliennes prévues seraient installées le long de l'autoroute A16 à plus de 900m des habitations les plus proches. L'ensemble des contraintes techniques ont été prises en compte afin d'assurer un projet viable.



Hauteur du moyeu : 76 m à 99 m
Hauteur en bout de pale : 135 m à 165 m
Diamètre du rotor : 117 m à 131 m
Puissance nominale : 3 ou 3,6 MW

Quelques photomontages



Photomontage : vue depuis la D65 - Sortie de Cormeilles (source Nordex)



Photomontage : vue depuis la sortie de Villers-Vicomte (source Nordex)

L'ENSEMBLE DES ETUDES



Les études techniques sont constituées de trois volets majeurs :
écologiques, acoustique et paysager.

Ces études sont toutes réalisées par des bureaux d'études externes, indépendants et spécialisés,

Les études permettent :

- de choisir le type d'éolienne;
- de choisir l'implantation s'insérant le mieux dans le paysage;
- de limiter au maximum les impacts sur la biodiversité ainsi que les nuisances sonores.



Photomontage : vue depuis la RD 541, à la sortie de Domeliers (source Nordex)



Etude Environnementale

Un diagnostic complet de la faune et de la flore a été réalisé par le bureau d'étude **ENVOL Environnement**, spécialisé dans la biodiversité.

L'étude a été lancée en Décembre 2017,

+ de 80 espèces différentes observées.

Les enjeux concernant l'avifaune migratrice, hivernante et nicheuse sont globalement considérés comme faibles sur le site. La densité et variété des espèces sont moyennes avec des populations communes et non menacées.

Au-delà de 50m des lisières l'activité des chauve-souris est faible



Etude Acoustique

L'étude est menée par le bureau d'étude **Sixense Environnement**,

L'étude a débuté le 19 septembre 2018 et devrait rendre ses premiers résultats à la mi-octobre.

La réglementation acoustique en France

Au-delà d'un bruit ambiant de 35 dB, l'émergence sonore en chaque point est limitée à :

5dB(A) en période diurne

3dB(A) en période nocturne



Etude Paysagère

L'étude est réalisée par le bureau paysager **DLVR**.

L'étude a débuté début juin 2018 et doit se finaliser courant novembre.

L'étude paysagère consiste en l'évaluation des impacts visuels depuis les éléments remarquables du paysage (notamment les sites et monuments protégés), les lieux d'habitations et les voies de communication.